COMPTE-RENDU DÉFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 25 JANVIER 2022

Le mardi 25 janvier 2022 à 19h00, les membres du Conseil du 19e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 19 janvier 2022 par le Maire du 19e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s à l'ouverture de la séance :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BÉCHIEAU, Mme BÉNIÉ, M. BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NORDMAN, SERFATI, THÉBAULT, Mmes TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. BITTAN à Mme GUY, Mme DEMBAK à M. LERT, Mme GAUTREAU à M. DAGNAUD, Mme JACOBS à Mme JEMNI, M. NAWROCKI à Mme AUSTIN, M. PILARTZ à Mme KONÉ, Mme TIMSIT à M. LERT

Absents excusés :

M. LOUREIRO, Mme SOUMARÉ

M. WANG est entré au point 6 de l'ordre du jour. Il n'a donc pas voté les cinq premiers points.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, un tiers au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte, à nouveau réuni dans un contexte sanitaire contraint. De bons vœux sont adressés aux élus et aux habitants pour l'année 2022. Il souhaite que cette nouvelle année soit à la hauteur des espérances et ambitions de la Mairie.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1. **D192022001 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 25 janvier 2022**

M. DAGNAUD propose à Mme NAGET, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme NAGET accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme NAGET en tant que secrétaire de séance au vote.

Mme NAGET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. **D192022002 Adoption compte rendu du 09 novembre 2021**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. **D192022003 Adoption du compte rendu du 30 novembre 2021**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

4. **2022 DLH 47 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC

Mme TOUBIANA regrette que des garanties d'emprunt pour deux objets différents soient dans la même délibération. Le premier objet concerne la création de logements sociaux dans le 13e et le 17e, pour lesquels les élus du groupe Changer Paris dans ces arrondissements voteront, selon leur propre appréciation. Le deuxième objet concerne des programmes d'amélioration dans le 19e, pour lesquels le groupe Changer Paris votera favorablement. Le vote du groupe Changer Paris est positif, mais le regret de ne pas avoir eu deux délibérations distinctes sera signalé au Conseil de Paris.

M. MADEC se réjouit du vote positif de Mme TOUBIANA pour cette délibération, dont une partie concerne le 19e. Il s'agit d'une délibération « balai », qui permet la renégociation des emprunts et la résiliation de la garantie d'emprunt de la Ville. En effet, deux délibérations auraient été pertinentes, mais une seule est proposée.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

5. **2022 SG 14 Convention de coopération Paris-Pré-Saint-Gervais : plus de liens, de nature et de proximité**
   Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, MADEC

M. DAGNAUD indique que cette délibération, une convention de coopération entre Paris et le Pré-Saint-Gervais, suit des conventions passées avec d'autres communes limitrophes, lors de précédentes séances.

M. MANTE prend la parole au nom du groupe écologiste, qui se félicite de cette convention-cadre entre les Villes de Paris et du Pré-Saint-Gervais. Des avancées notables de coopération sont ainsi à souligner : plus de place pour les piétons et cyclistes et moins de voitures ; plus d'alimentation de qualité et moins de malbouffe ; plus de verdure et moins de béton ; plus de culture et moins de repli. Mais à l'heure où des échanges ont lieu au niveau européen au sein de « Fit for 55 » pour taxer éventuellement les émissions des bâtiments et véhicules thermiques, il est du devoir des élus d'outiller les concitoyens face à ces futurs enjeux.

Il est demandé aux élus et aux citoyens qui suivent les débats s'ils peuvent chiffrer leur consommation personnelle d'énergie en kWh, ou d'émission de tonnes de carbone.

Heureusement, la convention stipule que celle-ci « pourra s'enrichir chaque année d'exécution d'éléments de diagnostic partagés, afin de préciser pour chaque axe identifié l'intérêt, les potentiels et les nouveaux moyens de coopération ».

Il est donc proposé au Conseil municipal de commencer à travailler dès à présent à l'intégration des notions de climat et d'émission de gaz à effet de serre, en incitant les Villes du Pré-Saint-Gervais et de Paris à collaborer et mobiliser les Agences locales de l'énergie et du climat de leur territoire respectif. Cette synergie doit s'effectuer au bénéfice de la population.

M. MADEC répond que le Conseil municipal approuve naturellement cette suggestion. Il faudrait l'appliquer aux autres conventions votées avec les communes riveraines du 19e, avec le

Département de la Seine-Saint-Denis et Est-Ensemble. Le Pré-Saint-Gervais n'est pas un îlot isolé, mais un ensemble autour du 19e arrondissement.

M. DAGNAUD confirme qu'il est prévu, dans la convention, une évolution afin de prendre en charge des problématiques et sujets nouveaux. Il faut juste veiller à ce que ces évolutions soient en commun accord avec l'autre signataire, la Ville du Pré-Saint-Gervais.

L'idée est judicieuse d'ajouter la dimension sur les bâtis de deux côtés du périphérique.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et M. Ayoub CHAOUAT, co-rapporteurs :

6. **2022 DU 34 Acquisition auprès de Paris Habitat-OPH d'un volume correspondant à un équipement petite enfance 3-5 rue Préault (19e) - Signature d'une promesse d'acquisition.**
   Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT, Mmes KONÉ, FLOCH, MM. MADEC, CHAOUAT

M. DAGNAUD rappelle que ce projet de reconstruction de la crèche Préault, important pour la mandature et déjà évoqué, s'inscrit dans une opération plus vaste. L'ensemble implique la réhabilitation de la résidence Paris Habitat et prévoit la réalisation d'une résidence intergénérationnelle sur l'emprise de l'actuelle crèche, et la reconstruction de la crèche avec des berceaux supplémentaires.

Ce projet ambitieux a suscité quelques interrogations, mais la priorité reste de proposer des places aux familles de l'arrondissement, notamment sur ce quartier du Plateau déficitaire par rapport aux demandes. La priorité porte donc sur la réalisation de ce projet, qui a été présenté et fait l'objet d'une concertation avec les riverains depuis des années. Le projet est très attendu par les familles, qui ont besoin de mode de garde des enfants, dans un cadre éducatif avec des professionnels reconnus.

M. BORTOT prend la parole pour saluer ces deux délibérations et le beau projet de crèche qui fait évoluer l'existant. Construire la ville signifie répondre aux besoins et aux attentes nouvelles. La construction d'une crèche témoigne du dynamisme du 19e, et aussi de l'adaptation du service public. Pour rappel, en France, seul un enfant sur dix de moins de 3 ans bénéficie d'une place en crèche. Le service public de la petite enfance est une nécessité, et ce projet s'inscrit dans cette démarche, qui allie l'exigence du service public aux normes de construction nouvelles pour accueillir les enfants et les agents dans les meilleures conditions. Sur un plan plus global, le projet porte un schéma qui met l'humain et la nature au centre des réflexions.

Mme KONÉ intervient car, à nouveau, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la reconstruction nécessaire de la crèche. Il est impératif de la reconstruire, le lieu est aujourd'hui vétuste, inadapté à l'accueil des enfants et inconfortable pour le personnel. En revanche, le groupe écologiste s'interroge sur l'emplacement choisi pour le nouveau site d'accueil. Celui-ci nécessite l'abattage de 12 grands arbres, qui constituent un véritable puits de fraîcheur actif pour le quartier et une ressource en arbres très précieuse à Paris.

Le nouveau projet prévoit une compensation en matière de végétalisation, avec la plantation de nouveaux arbres à la place du parking présent sur le site. Cependant, les jeunes arbres ne peuvent compenser des arbres adultes, perdus pour des décennies. Le groupe écologiste regrette que Paris Habitat n'ait pas pris en compte la valeur de ces arbres comme une donnée d'entrée du projet. L'objectif porté par le « Plan arbre » nécessite de tenir compte des arbres existants. Paris Habitat s'est concentré sur la partie compensation, qui n'est qu'un recours en cas d'absence d'alternative. Les deux étapes précédentes et prioritaires, qui consistent à éviter les abattages ou à les réduire, ont été occultées. Le groupe écologiste aurait souhaité que ce nouveau projet intègre les arbres actuels, ou réduise la taille du parking en intégrant la nouvelle crèche.

Les élus écologistes sont conscients du besoin de crèches à Paris et dans le 19e, ce n'est pas le projet d'en construire une nouvelle qui est rejeté. Cependant, par égard pour les habitants de ce quartier du 19e et envers les ambitions fixées dans le Plan climat parisien, l'urgence climatique et la nécessité d'adapter au plus vite aux effets climatiques, il aurait été nécessaire de revoir ce projet, avec la construction de la crèche et la préservation de la nature présente sur le site. Les élus ont le devoir d'être exemplaires sur ces sujets.

Pour ces raisons, le groupe écologiste s'abstiendra sur les délibérations.

Mme FLOCH ajoute que le groupe Génération.s est conscient du besoin de reconstruire cette crèche, un projet de longue date. Il est réjouissant que le projet ait su évoluer vers la lutte nécessaire contre le dérèglement climatique. Sur les 56 arbres présents dans le projet définitif, 21 seront conservés et 35 nouveaux arbres seront plantés, avec des développements divers (moyen, petit, grand). Le projet est positif en termes d'espaces verts, mais le groupe Génération.s restera vigilant quant au bon aboutissement du travail.

Une question est posée concernant la requalification de l'espace public aux alentours, car certains arbres seront replantés sur une partie de la rue, réduisant l'espace rue Préault. La Mairie pourrait réfléchir à une solution spécifique à cet endroit.

M. MADEC précise l'objet des délibérations. Cette crèche a été construite en 1965, au cœur d'un îlot de logements sociaux gérés par Paris Habitat, avec 300 logements, 2 grands parkings et un espace vert protégé, aujourd'hui aride et défraîchi. Il a été convenu par la direction et les adjoints concernés que la crèche était à bout de souffle dès 2016, et que la solution était la démolition et reconstruction. Pour ne pas interrompre le service d'accueil, il a été décidé de reconstruire une nouvelle crèche. Comme il s'agit de foncier Paris Habitat, la Ville a cédé sa maîtrise d'ouvrage à Paris Habitat. Un établissement public gérant du logement peut prendre une maîtrise d'ouvrage à la condition que le bâtiment soit imbriqué dans un immeuble de logements sociaux. C'est pour cette raison que la crèche a été alignée sur la rue Préault. Si le projet n'avait pas été revu, pour devenir plus sobre et abandonner les parkings souterrains, celui-ci ne serait pas abordé dans l'ordre du jour et la crèche serait construite, le permis de construire ayant été accordé en 2018.

Il est vrai que le projet prévoit l'abattage de 11 marronniers, et que la préservation de la nature et du patrimoine arboré est importante ; toutefois, il s'agit ici d'arbres assez communs. À l'issue du projet, 29 arbres seront replantés et le bilan sera positif par rapport à l'existant, avec 11 arbres de haute tige. La surface de l'espace vert protégé sera augmentée de 200 m^2 et la surface d'espaces verts communs à Paris Habitat sera augmentée de 700 m^2, dont une partie en pleine terre. Par ailleurs, Halima JEMNI a demandé au service de la voirie d'étudier la possibilité de neutraliser les places de stationnement et de planter des arbres supplémentaires aux droits de la crèche. Il sera possible de planter 4 arbres. Paris Habitat s'est engagé à planter des arbres de haute tige choisis par la DEVE, et non de planter de petits arbres. Le bilan écologique sera ainsi positif.

Le projet architectural est très sobre, incluant de la terre crue en façade et une terrasse végétalisée conséquente.

M. CHAOUAT insiste sur l'importance de ce projet, développé à partir de trois axes :

- La vétusté du bâti, démontrée à nouveau cet hiver par un important problème de fuite d'eau qui a impacté la rentrée de janvier et nécessité la fermeture de la section bébé entre les 28 décembre et 7 janvier derniers. Des faux plafonds imbibés d'eau se sont effondrés, et une continuité d'accueil a été organisée sur la crèche Lauzin.
- Le quartier du Plateau a cruellement besoin d'une augmentation des places de berceaux, car la zone est très tendue. Ainsi, 15 places seront gagnées.
- La prochaine fermeture de la crèche Pauline Roland, située dans le centre d'hébergement CHRS, s'ajoutera aux difficultés. Il ne faut pas rompre les modes d'accueil de cette crèche.

M. DAGNAUD conclut sur ce projet porté dès la précédente mandature, dont le démarrage fut piloté par Halima JEMNI, et aujourd'hui Ayoub CHAOUAT. Il est proposé aux élus d'effectuer un vote groupé pour les deux délibérations.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV) dont 3 pouvoirs

7. **2022 DFPE 36 Réalisation d'une crèche collective de 99 places 3/5, rue Préault 19e - avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.**
   Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV) dont 3 pouvoirs

Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :

8. **2022 DASES 10 Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité.Conventions et Avenants. Montant : 306 500 euros.**
   Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, Mmes BÉNIÉ, AUSTIN, FILOCHE

Mme BÉNIÉ prend la parole et exprime ses vœux pour l'année 2022.

La précarité alimentaire peut toucher tout le monde, à tout stade de la vie. La privation dont il est question ne relève pas d'une sensation passagère, mais de cette faim tenace qui procure, chez celui ou celle qui la subit, honte et désarroi. La crise sanitaire a aggravé la situation de ceux déjà fragilisés. 10% de la population française est contrainte de recourir à l'aide

alimentaire, soit 7 millions de personnes qui n'ont pas eu d'autre choix que de se tourner vers les associations et la Banque alimentaire. À Paris, plus de 7 millions de repas ont été servis aux plus démunis l'an dernier, et, en Île-de-France, 50 000 bébés sont en situation d'urgence alimentaire. D'après les chiffres publiés par les Restos du Cœur, 40% de leurs bénéficiaires sont des mineurs. À titre d'exemple, pour une mère solo en-deçà du seuil de pauvreté, soit 977 euros par mois, l'alimentation de son enfant représente 10% de son budget, et la quasi-totalité du reste à vivre après la prise en compte des charges incompressibles.

Plusieurs outils et armes sont disponibles pour que l'alimentation cesse d'être sacrifiée pour les petits et grands dans le 19e. Pour rappel, 25% de la population du 19e est touchée par la pauvreté, soit la plus forte proportion à l'échelle parisienne, qui est de 12% en moyenne. Ces outils sont :
- l'offre ciblée des petits déjeuners à l'école, quand 13% des enfants scolarisés en REP et REP+ arrivent en classe le ventre vide.
- les repas du CROUS à 1 euro, pour les étudiants boursiers et non-boursiers.
- développer et pérenniser la lutte le contre gaspillage alimentaire en faveur des plus défavorisés. La redistribution des invendus alimentaires, par les associations lors de maraudes et par les épiceries solidaires, a été facilitée par la loi Agriculture et alimentation, insistant sur le principe de dignité des personnes et une offre alimentaire de qualité.

Néanmoins, personne ne peut se satisfaire de la situation, en ayant assisté aux distributions où de nombreuses personnes attendent en file dans le froid un repas chaud. Pour permettre aux associations de poursuivre leurs actions envers les plus démunis, en raison de l'intérêt collectif, l'élue LREM votera pour cette subvention.

Mme AUSTIN intervient au nom des élus communistes. La délibération et l'intervention de Mme BÉNIÉ sont l'occasion d'évoquer plus en détail les épiceries solidaires.

Les conséquences économiques de la pandémie sont terribles. Depuis 2 ans, les personnes et familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien augmentent. Les chiffres cités par Mme BÉNIÉ sont malheureusement éloquents. Outre les publics vulnérables identifiés, une attention particulière est portée aux ménages précarisés dans leur logement, aux séniors, indépendants, contrats précaires. De très jeunes publics sont touchés, des étudiants ne pouvant avoir accès à une alimentation et dirigés vers les dispositifs adaptés. Les épiceries solidaires et sociales ont ainsi pour objectif de réduire les dépenses alimentaires des ménages en situation de précarité, dans leur logement ou hébergés en hôtel social. Ces épiceries sont également un lieu d'accueil, d'écoute et d'information et d'échanges, favorisant le lien social et le retour à l'autonomie des personnes fragilisées.

Les épiceries sociales se sont mobilisées de manière remarquable pour répondre à la hausse des bénéficiaires au sein de leur structure, et réorganiser les distributions dans le respect des règles sanitaires. Certaines ont ainsi développé de nouveaux partenariats, afin de bénéficier de denrées alimentaires et de dons, issus des distributeurs d'alimentation bio et d'acteurs de l'économie circulaire. Mme BÉNIÉ est remerciée de voter favorablement ces subventions à l'épicerie sociale du CASVP, au centre d'hébergement Crimée, et à l'épicerie sociale Courte-Échelle. Par ailleurs, la délibération contient une demande de subvention d'investissement de l'association LINKEE (de lutte contre le gaspillage alimentaire), qui a livré plus d'1 million de repas l'année dernière.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. **2022 DASES 25 Subvention d'investissement (379 500 euros) et convention avec l'association Les Restaurants du cœur - Relais du cœur de Paris pour le site de distribution alimentaire de la Porte de la Villette.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes BÉNIÉ, AUSTIN, FILOCHE

M. DAGNAUD salue l'initiative portée par la délibération. Le site de porte de la Villette est la plus grande distribution alimentaire de Paris, apportant une aide cruciale dans le contexte de précarité accrue. Néanmoins, la Mairie du 19e et la Ville de Paris, à travers Léa Filoche, souhaitent que les distributions alimentaires se déroulent dans des conditions dignes pour les bénéficiaires et les bénévoles. Au regard de l'usure des bâtiments et de la pression du nombre croissant de bénéficiaires, il est apparu nécessaire de repenser et améliorer les locaux qui abritent cette distribution alimentaire.

Mme BÉNIÉ précise que son intervention précédente incluait aussi cette délibération. Son vote est favorable.

Mme AUSTIN rappelle l'importance de s'arrêter sur les délibérations qui concernent les questions de solidarité, d'entraide, de lutte contre la grande précarité et l'exclusion.

Cette délibération est une subvention d'investissements destinés au site de distribution alimentaire de la Villette, car celui-ci est mis à la disposition de l'association Restos du Cœur et Relais du Cœur par la Ville depuis 2002, soit 20 ans. Aujourd'hui, trois associations interviennent en complémentarité pour assurer un service de repas chauds 7j/7, toute l'année sans interruption : les Restos du cœur, la Chorba (le soir et 6j/7) et l'association L'Un Est l'Autre, qui réalise un travail formidable le jeudi soir et le week-end.

Cette distribution alimentaire est fréquentée par 1 300 personnes ; le site est le plus important de Paris et de France. Les locaux sont désormais inadaptés, autant pour les bénéficiaires que les bénévoles. Cette vétusté est normale après 20 ans de fréquentation. Au regard de la fréquentation accrue et des dispositions sanitaires liées au COVID, il est nécessaire d'adapter la configuration.

Par cette délibération, la Ville met à disposition des Restos du Cœur les terrains à côté des locaux actuels, ce qui permettra d'aménager un nouveau réfectoire de 223 places assises. Il sera composé de 11 modules Algeco pour une surface totale de 380 m^2. L'accueil des personnes sera effectué ainsi dans des conditions bien plus dignes. Les élus sont remerciés de voter en faveur de ce projet.

Mme FILOCHE complète le propos et remercie pour le soutien à cette délibération. Au-delà de l'amélioration des conditions d'accueil du public et des bénévoles, il s'agit d'améliorer le dispositif global. L'engagement consiste à réduire les déchets plastiques et les déchets alimentaires. Ainsi, un travail est mené pour intégrer une plonge dans les locaux, qui permettra de servir les repas dans de la vaisselle durable, non dans des contenants jetables. Ce budget d'investissement proposé, pour payer les travaux des Restos du Cœur, est issu du Budget participatif. C'est un choix des Parisiens et Parisiennes de valoriser les conditions et le cadre d'accueil des publics précaires.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

10. **2022 DFPE 17 Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO, M. CHAOUAT

Mme TOLEDANO prend la parole pour exprimer la réserve du groupe Changer Paris sur cette proposition. Les mesures mises en place pour assurer la propreté et la sécurité, durant la crise sanitaire, posent question. Pour ces raisons, le groupe Changer Paris s'abstiendra.

M. CHAOUAT répond et cite la dernière étude de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) sur la parentalité à Paris, qui révèle un axe fort et attendu, celui du soutien de la municipalité envers le lien parents-enfants. La Ville de Paris participe ainsi au développement des activités partagées avec les plus jeunes, en particulier le week-end, pour permettre des moments conviviaux en famille. Ces activités se déroulent dans 23 établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris, le samedi matin entre 9h et 13h. Elles s'inscrivent dans l'ambition municipale de la « Ville du quart d'heure », visant la possibilité pour tous de s'éduquer ou divertir, à moins d'un quart d'heure (15 mn) de chez soi.

Concernant le 19e, l'association Débrouille Compagnie propose des ateliers « Récup et éveil en famille » tous les samedis. Ce sont des ateliers de récupération pour sensibiliser enfants et parents à la question des déchets, sous forme de jeux et d'expérimentations. Des espaces seront aménagés et les ateliers incluront des matériaux récupérés pour créer des œuvres avec lesquelles les participants repartiront. L'association Débrouille Compagnie a formulé deux demandes de subventions pour 2022, d'un montant global de 4 872 euros pour le financement de son activité d'ateliers. Le coût du projet est porté à 70% par la DFPE et 30% par la CAF de Paris. La subvention accordée par la Ville de Paris s'élève à 17 410 euros, soit 8 705 euros pour 43 séances au jardin d'enfance Tanger, et 8 705 euros pour 43 séances à la crèche collective de la cité Lepage. Dans ces deux établissements d'accueil, les activités animées par l'association sont très appréciées des parents. Les élus sont invités à se rendre sur site pour mesurer l'utilité sociale des ateliers. Concernant la sécurité des enfants et les mesures sanitaires, celle-ci sont garanties par les professionnels de l'association.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (Changer Paris)

M. Xavier GOLCZYK, rapporteur :

11. 2022 DDCT 2 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BÉNIÉ, M. GOLCZYK

Mme BÉNIÉ précise que sa prise de parole concerne aussi le point suivant, le DDCT10.

Il faut retenir et souligner le chiffre de 35%, qui représente la superficie des quartiers Politique de la Ville dans le 19e, et le pourcentage d'habitants qui vivent dans ces QPV, soit près de 65 000 personnes. Dans ces territoires qui concentrent le plus de difficultés, 35% sont des jeunes de moins de 25 ans, et le taux de chômage des jeunes dans le 19e dépasse 35% dans le quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, contre 19% de moyenne parisienne.

Un autre chiffre se montre alarmant : 20% des jeunes du 19e sont sans emploi, ni formation, soit le double du chiffre global parisien. Il paraît important de rappeler les conditions dans lesquelles vivent beaucoup de concitoyens. Ces subventions aux associations de terrain viennent compléter les engagements du Président de la République en faveur de la jeunesse. Il faut citer le Contrat Engagement Jeune, une mesure simple qui requiert de l'assiduité et de la motivation. Ainsi, dès le 1er mars, tous les jeunes de moins de 26 ans, sans formation ou emploi depuis longtemps, pourront bénéficier de 15 heures à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi. Une allocation, jusqu'à 500 euros par mois, pourra être versée. Ensuite, il y a le plan « Un jeune Une solution », doté de 9 milliards d'euros, par lequel 3 millions de jeunes ont déjà trouvé une formation, un stage, un emploi.

L'élue LREM votera pour l'attribution de ces subventions, dans le 19e comme sur l'ensemble du territoire parisien. L'amélioration des conditions de vie de la jeunesse, leur taux d'emploi doivent rester au cœur des préoccupations. L'association Cap Emploi est saluée en particulier, celle-ci ayant pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle par la mise en relation avec des recruteurs, ou d'organiser des aides à la préparation d'entretien d'embauche. L'emploi constitue une des clés principales de l'émancipation.

M. GOLCZYK remercie Mme BÉNIÉ de son vote favorable pour cette délibération liée à la politique de la Ville. Cette délibération constitue la première séquence d'autres délibération qui suivront, jusqu'à l'été 2022. Ces délibérations font suite à l'appel à projets, lancé par la Ville de Paris à l'automne 2020, auquel les associations des quartiers prioritaires du 19e ont répondu.

Ainsi, 222 projets ont été déposés, dont 72 nouveaux projets, 73 projets en reconduction et 73 projets en CPO (convention pluriannuelle d'objectifs). Les CPO constituent une méthode technique permettant la sécurisation financière des associations, pendant une durée de 3 ans, et cela simplifie les démarches administratives pour les actions pérennes en faveur des publics concernés. Dans le 19e, dans cette délibération, 10 associations en CPO sont subventionnées, et réalisent un travail formidable auprès d'un public varié, jeunes, personnes âgées ou isolées, personnes en recherche d'emploi, en formation, les enfants.

Les associations subventionnées par la délibération DDCT10 sont liées par un Contrat de Ville, entre l'État et la Ville de Paris, mais également une trentaine de partenaires, la CAF de Paris, la Caisse des Dépôts, les bailleurs sociaux, l'académie de Paris, etc. Les enjeux de ce Contrat de Ville sont encore plus prégnants avec l'épidémie de COVID, qui touche particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il est prévu des actions de prévention et d'accompagnement à la santé, de continuité éducative, de lutte contre la précarité alimentaire, d'accompagnement des personnes isolées socialement. La Ville de Paris concentre ses efforts pour atténuer les effets de la crise, surtout dans les quartiers populaires. Les élus sont invités à voter en faveur de ces subventions.

M. DAGNAUD salue les associations du 19e, partenaires précieuses de la Mairie, pour les actions menées au service des habitants des quartiers prioritaires de l'arrondissement. Il faut citer Clichés Urbains, EACB, Danube Palace, la Compagnie Varsorio, Les Petits Riens, qui sont des acteurs majeurs de la vie des quartiers populaires du 19e arrondissement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 pouvoir : Mme JACOBS (Paris en commun)

12. **2022 DDCT 10 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163 200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

13. **2022 DAC 1 Approbation de la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, M. THÉBAULT, Mme TOUBIANA

Mme KERBOUA intervient sur la délibération, qui concerne la modification de l'article 3 des statuts du CentQuatre, afin de l'autoriser à dispenser des formations diplômantes, dans le cadre de ses activités culturelles. Le groupe Changer Paris n'est pas opposé à cette modification, mais aimerait connaître l'organisation et le budget prévus pour ces formations. Il est aussi demandé de préciser si ces formations seront payantes.

Le groupe Changer Paris votera pour cette délibération.

M. THÉBAULT répond, avec une réserve, car le Conseil d'arrondissement n'est pas le conseil d'administration du CentQuatre, même si certains administrateurs sont présents. Les questions de gestion ne relèvent pas de cette assemblée. Le CentQuatre a un budget contraint, comme tout établissement culturel. Ce grand bâtiment a besoin de relais de croissance, et les a trouvés régulièrement avec beaucoup d'inventivité, notamment avec l'ingénierie culturelle. Cette spécialité a permis au CentQuatre de se développer et d'apporter à d'autres territoires son savoir-faire. L'ingénierie culturelle du CentQuatre lui a permis à chaque fois de trouver des relais de croissance, et s'est exportée à travers le monde. Aujourd'hui, il s'agit de la formation. Les équipes du CentQuatre, en particulier la Maison des Petits (citée dans la délibération) qui accompagne à la parentalité, sont sollicitées toute l'année par d'autres équipes et établissements pour « faire du CentQuatre ». C'est pourquoi la question s'est posée de créer une

véritable activité, mais l'établissement était coincé par le périmètre de son statut. Par cette délibération, le CentQuatre pourra en effet organiser des formations tarifées.

Il est proposé au Maire, qui participe au conseil d'administration du CentQuatre, de compléter.

M. DAGNAUD conclut, en remerciant M. THEBAULT qui a exprimé l'essentiel. Le CentQuatre n'est pas géré au sein du Conseil d'arrondissement, mais par une excellente équipe. La Mairie du 19e a toute confiance en cette équipe pour piloter les initiatives, qui témoignent du dynamisme de l'établissement.

Mme TOUBIANA réitère la question de son groupe et demande si les formations seront payantes.

M. DAGNAUD ignore les détails, mais s'engage à demander et communiquer la réponse de la direction du CentQuatre.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 Mme FILOCHE (Génération.s)

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.
Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s, soit par 40 voix pour dont 7 pouvoirs.

VOEUX

14. V192022007 Vœu relatif aux moyens alloués aux crèches et aux établissements scolaires du premier degré, déposé par les élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen à la mairie du 19e arrondissement.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes AUSTIN, TOLEDANO, BÉNIÉ, KONÉ, MERZI

Mme AUSTIN présente le vœu, déposé par le groupe des élus communistes. La communauté éducative (enseignants, personnel administratif, agents de la Ville, ASEM, élèves, collégiens, parents d'élèves) est malmenée depuis des mois et craque. Les mouvements sociaux du 13 et 20 janvier derniers l'ont montré, et les panneaux couvrant les murs des écoles du 19e l'attestent aussi. Parmi les points positifs à relever, notamment les moyens matériels, le dispositif de capteurs CO_2 est bien lancé. Après un premier essai de 500 à la rentrée de septembre, il faut accélérer leur implantation dans toutes les classes, notamment celles dont les fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir, les réfectoires. Les masques FFP2 arrivent dans les écoles de l'arrondissement, grâce à la Ville qui engage les dépenses, en attendant le remboursement de l'État. Le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé de maintenir les écoles ouvertes, un principe auquel les élus communistes ne s'opposent pas, mais il aurait dû prévoir la protection de tous et toutes d'une autre manière qu'une multitude de protocoles, parfois communiqués la veille de la rentrée. La forte mobilisation de la mi-janvier a obligé le Premier Ministre à tenir sa promesse des 5 millions de masques FFP2.

Ce vœu porte sur les moyens matériels ; cependant, il faut admettre que les écoles souffrent d'un manque de moyens humains à affecter au remplacement d'enseignants en cette période de crise sanitaire. Ce déficit en personnel entraîne des absences, et des journées de classe perdues pour les élèves. À la question du remplacement s'ajoute la baisse de la dotation horaire à Paris. Il s'agit de la suppression de 26 postes supplémentaires, quand les parents d'élèves, les enseignants, leurs représentants et le Conseil de Paris se sont prononcés à plusieurs reprises pour débloquer des moyens humains et prévenir les conséquences de la crise sanitaire. Il faut faire cesser la dégradation du service public de l'éducation.

Pour conclure sur la question des moyens, certains objecteront la baisse de la démographie scolaire à Paris ; néanmoins, il faut saisir cette baisse comme une opportunité pour abaisser le nombre d'élèves par classe, pour ouvrir de très petites sections (TPS) et dédoubler les grandes sections. Cette mise en pratique est réclamée par de nombreuses écoles, à l'exemple récemment de l'école Léman Belleville. Il est donc souhaité que les élus du Conseil se joignent à ce vœu.

Mme TOLEDANO indique que le groupe Changer Paris est favorable au vœu, mais souhaite y ajouter l'utilisation des purificateurs d'air, un peu plus efficaces. Concernant le financement, il est suggéré de se rendre dans d'autres mairies, comme celles du 17e et 15e, qui n'ont pas attendu le financement ou le remboursement de l'État et pris dans le budget de la mairie. La Mairie du 19e peut peut-être s'inspirer de celles-ci.

Mme KONÉ profite de ce vœu pour réaffirmer le soutien du groupe écologiste envers la communauté éducative, les élèves et parents d'élèves dans cette période difficile de crise sanitaire. Il a été décompté près de 50 protocoles sanitaires différents, transmis aux responsables d'établissement scolaires et leurs équipes, depuis le début de la pandémie.

Si les élus du groupe écologiste approuvent la nécessité d'aller en classe pour les enfants et de maintenir les écoles ouvertes, car les fermetures accentuent les inégalités, les ouvertures ne peuvent se faire à n'importe quels prix et conditions. Il a été constaté que les protocoles sanitaires inapplicables ne garantissent pas la sécurité nécessaire.

C'est pourquoi le gouvernement est à nouveau interpellé, afin qu'il mette en place des protocoles sanitaires adaptés dans les établissements scolaires, des capteurs de CO_2 dans les classes, des fournitures de masques FFP2 pour les équipes éducatives, et des soins en santé mentale pour les plus jeunes.

Mme BÉNIÉ répond pour le groupe Ensemble pour Paris. Cette période de crise est en effet difficile à vivre et en découle une lassitude généralisée. La situation est éprouvante et sa gestion n'a pas toujours été parfaite. Après les mobilisations des dernières semaines, les syndicats d'enseignants et de parents d'élèves ont été reçus par le Premier Ministre, Jean Castex, le Ministre de l'Éducation Nationale, J-M Blanquer, ainsi qu'Olivier Véran, le Ministre de la Santé. Avec le nombre de contaminations dues au variant Omicron, fermer une classe dès le premier test positif aurait le mérite de la simplicité, mais verrait la totalité des classes fermées. L'objectif est de vivre de la manière la plus normale possible, et ce cap est maintenu. Garder les écoles ouvertes est un choix et une fierté. Les médecins, les psychiatres, les professeurs confirment que les fermetures sacrifient des enfants, car chaque journée sans école augmente le risque de décrochage, d'isolement ou de malnutrition, et expose les enfants aux violences domestiques. Le Ministre de l'Éducation Nationale restera le ministre des écoles ouvertes pendant la crise, et du dédoublement des classes. Cette mesure gouvernementale, mise en place depuis 2017, permet de dédoubler les classes de CP et CE1 dans les zones REP et REP+. Cette mesure d'égalité des chances est plébiscitée par la communauté éducative. À cet égard, un soutien est exprimé envers l'école maternelle Léman Belleville, qui souhaite bénéficier de ce dispositif.

L'élue du groupe Ensemble pour Paris votera contre ce vœu, car le gouvernement s'est engagé à la distribution de masques FFP2 dans les établissements, pour les personnels qui en ressentent le besoin. Le gouvernement s'est aussi engagé au ré-abondement du fonds qui aide les collectivités à se doter de capteurs de CO_2 dans les classes. Il faut rappeler aux concitoyens qu'il incombe à la Ville de s'occuper des conditions matérielles d'apprentissage.

Mme MERZI répond aux différentes interventions, qui s'accordent sur la réalité vécue depuis le début de la crise sanitaire, et une responsabilité collective. La nécessité de maintenir les écoles ouvertes et l'accueil des élèves dans les meilleures conditions est attestée. Les élèves doivent pouvoir continuer leurs enseignements, sans rupture.

Le vœu proposé revient sur de nombreux considérants. Depuis 2 ans, comme l'a rappelé chaque communication de rentrée ou vœu autour du protocole sanitaire et la sécurité des enfants, la mobilisation de la Ville de Paris dans les établissements scolaires, les crèches, a été entière et responsable. Son objectif a été de permettre l'application des différents protocoles en coordination avec les équipes éducatives, et la continuité des enseignements et de l'accueil dans les meilleures conditions. Ainsi, des EPI (Équipements de Protection Individuelle), soit les gels, masques, produits d'entretien et autotests, ont été livrés, mis à disposition des agents. Il y a eu tous les renforts de personnel pour garantir un encadrement adapté aux conditions d'accueil des élèves et des plus petits.

En résumé, depuis la rentrée de janvier et les aléas d'un nouveau protocole, mal vécu dans les écoles, la Ville a adapté les EPI, les équipements fournis aux agents, à la réalité et l'actualisation des mesures. Les masques FFP2 sont donc une réalité délivrée depuis début janvier aux agents et adultes des écoles, près de 180 000 masques et des boîtes d'autotests en quantité suffisante. Ces dotations sont les mêmes dans les collèges, pour augmenter les outils de sécurité et d'hygiène. Dans les établissements scolaires et ceux de la petite enfance, la Ville de Paris distribue un masque FFP2 par jour et par agent, et plus si nécessaire. Il faut insister sur un point important, depuis le début de la crise et l'évaluation des besoins, une école n'est pas différenciée entre les agents de la Ville et ceux de l'Éducation Nationale. La mutualisation des moyens de sécurité et d'hygiène est une réalité, la Ville de Paris tient à accompagner tous les adultes d'une école (dont les agents de l'Éducation Nationale) pour que ceux-ci puissent assurer la sécurité de l'accueil.

Concernant les capteurs de CO_2, la Ville a engagé un déploiement de 500 premiers capteurs dès la rentrée de septembre 2021, évoqué dans un vœu adopté. Conformément aux recommandations en vigueur, les écoles et crèches sont équipées de capteurs mobiles ou fixes, afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire dans une pièce et la ventilation dans les bâtiments. Le déploiement des capteurs de CO_2 ne doit pas se soustraire aux bons réflexes et à la pédagogie, qui consistent à aérer et ouvrir les fenêtres plusieurs fois par jour, ou heure, pour permettre une ventilation naturelle. Le capteur est un outil pédagogique qui doit accompagner le geste humain et non le remplacer. L'engagement pris du déploiement à partir de janvier 2022 de 2 400 capteurs de CO_2 supplémentaires est lancé, avec une première phase début janvier et les deux suivantes déroulées jusqu'au 11 février. Cette disposition, déployée par l'exécutif, se met en place à raison de quelques capteurs par école pour analyser l'aspect mobile de l'outil et exercer les enseignants aux gestes adaptés d'aération et de rotation. En complément, à la suite d'un vœu adopté en septembre, l'exécutif a engagé une première expérimentation du purificateur d'air dans le réfectoire de l'école Cheminets, la semaine dernière. Il s'agit d'évaluer sur quelques écoles, au regard de la configuration spécifique des locaux, la façon d'assortir l'aération naturelle, le système de ventilation et la capture de l'air dans les réfectoires.

En conclusion, la Mairie du 19e confirme la nécessité des écoles ouvertes et l'engagement de la Ville auprès de tous les adultes et enfants des établissements scolaires. Néanmoins, une nuance

est à souligner : le déploiement en cours des 2 400 capteurs s'effectue selon un principe appliqué dans d'autres grandes villes de France, qui est d'installer un volume de capteurs par école, et non par classe. Ainsi, les équipes responsables directement de l'application du protocole peuvent configurer au mieux l'usage des capteurs, et la pédagogie afférente.

M. DAGNAUD conclut en résumant l'état des lieux et des débats. Il s'agit d'étayer ces précautions d'usage dans le déploiement des dispositifs, rappelés par Mme MERZI, et la vocation pédagogique des capteurs. Ce sont des incitateurs et évaluateurs de la qualité de l'air, qui signalent la nécessité d'aérer les locaux. Il faut intégrer leur fonction, qui aide à la régulation naturelle. En parallèle, à l'échelle du 19e, la Mairie a pris l'initiative d'identifier les réfectoires et restaurants scolaires qui souffrent de difficultés structurelles pour une aération naturelle. Ainsi, vendredi 21 janvier dernier, la Mairie a démarré à l'école Cheminets le déploiement des purificateurs d'air. Au-delà de cette nécessité d'affiner les modalités de déploiement du dispositif et de comprendre la valeur ajoutée des capteurs, ce vœu prend en compte l'inquiétude dans les écoles et l'épreuve traversée par les communautés éducatives. Ce vœu appelle l'État à assumer ses responsabilités financières vis-à-vis des communes et porte une volonté collective de mettre en œuvre des solutions. Les élus du Conseil municipal sont invités à se rassembler autour de ce vœu.
M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1 (Ensemble pour Paris)
- Nombre d'abstentions : 0

15. V192022008 Vœu relatif à la fermeture de la librairie du MK2 Quai de Loire, à l'initiative de Marie Laurence Floch et des élues du groupe Génération·s, et déposé par les groupes de la majorité municipale - groupe Génération.s ; groupe Paris le 19e en Commun Socialistes et Citoyens ; groupe Écologistes et Citoyens ; groupe Communistes et Citoyens.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH, MM. SERFATI, BORTOT, THÉBAULT

Mme FLOCH présente le vœu, proposé par les groupes de la majorité municipale.

Passer la porte d'une libraire signifie découvrir une œuvre, une plume, un récit, des personnages, c'est un voyage immobile. Se rendre dans une librairie, c'est aussi échanger avec d'autres usagers des conseils de lecture, rencontrer des auteurs et autrices, participer à des débats, offrir un cadeau à autrui, à un enfant, pour ouvrir son imaginaire, sa quête de sens, sa réflexion et l'enrichir. De nouvelles librairies ont ouvert récemment avec succès dans le 19e, une expansion réjouissante. Cependant, une librairie qui ferme, en particulier quand elle a participé à l'histoire de l'arrondissement, implantée dans des locaux de la Ville, est une profonde tristesse. Si la volonté de la direction du MK2 de garder une fonction de commerce culturel est entendue, la Mairie restera vigilante sur le devenir de cet espace. Le 19e peut gagner davantage en égalité territoriale de l'offre culturelle. Une librairie représente un accès à la culture et l'évasion pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de se rendre à un concert, au cinéma, au théâtre ou en voyage. Entrer dans une librairie permet de discuter avec un professionnel à l'écoute, partageant son expertise et sa passion. Des remerciements sont adressés aux salariés de la librairie, ainsi que le soutien de la Mairie face à cette fermeture abrupte pour ceux-ci. Leur engagement pour faire vivre la culture dans le 19e les honore. La moindre des choses serait

que la direction, Arteum, reçoive ses salariés pour échanger sur leur avenir, sans quoi une entreprise culturelle n'a pas de sens. La culture représente un dialogue et un partage.

M. SERFATI prend la parole. La direction de la librairie partage probablement la position sur la culture évoquée dans la présentation du vœu, à l'instar de tous les élus. Si des chefs d'entreprise ont décidé d'ouvrir cette librairie quai de Loire, ces porteurs de projet avaient manifestement un goût prononcé pour la culture. Les élus sont réunis pour défendre la culture, et, de manière générale, le groupe Changer Paris est favorable à la création d'entreprises et de projets faisant vivre l'économie du 19e arrondissement.

Le groupe Changer Paris votera pour ce vœu, au nom de son attachement à la culture, mais il n'est pas certain que les moyens inclus dans le vœu permettent de contraindre au maintien de la librairie. Enfin, il est inutile d'opposer salariés et employeurs. La loi sera respectée, et le sort des employés sera conforme aux dispositions légales et réglementaires.

M. BORTOT intervient au nom du groupe des élus communistes pour rappeler leur soutien aux salariés. Le poste de libraire est un métier qui n'est pas réductible à la vente, comme l'a bien exprimé Mme FLOCH. Le groupe Communiste et Citoyen souhaite que la Ville de Paris soit attentive aux délégations avec le groupe Arteum, qui exploite des boutiques au sein de lieux de culture parisiens. Il ne s'agit pas de libraires, mais de marchands d'objets.
Il faut porter des exigences sociales et culturelles dans ces délégations, sachant que le groupe est coutumier de ces méthodes, comme l'ont vécu les salariés de la librairie du MUCEM à Marseille. Enfin, il faut exprimer l'attachement des habitants et habitantes du 19e au bassin de La Villette, qui est avant tout une promenade culturelle, non une galerie marchande. La flânerie dans une librairie constitue l'esprit même de Paris, un espace ouvert sur la liberté, l'imaginaire et le partage.

M. THEBAULT souscrit au plaidoyer pour les librairies et la liberté de l'activité des librairies, qui sont indispensables dans les villes. Le commerce culturel est à part, en particulier celui du livre qui a une faible rentabilité. Le prix unique du livre, voté il y a de nombreuses années, démontre là sa force et sa pertinence. Toutefois, la difficulté est réelle et la Mairie a l'espoir d'une issue favorable et du retour d'une librairie à cet endroit. Avant la prise en main de l'exploitant qui aujourd'hui baisse le rideau, la librairie était réputée dans tout Paris, et son chiffre d'affaires était bon. Pour en avoir discuté avec le responsable d'un groupement de libraires, la librairie était connue pour être une « belle-affaire », sans difficultés commerciales. En outre, le quartier a vu s'installer de nouvelles librairies, parfois thématiques, telles la Petite Ourcq, Vignettes ou encore l'Arabesque au 104, qui ont trouvé leur public et ne se font pas concurrence. Le quartier continue à avoir besoin de librairie, et le Maire continue de dialoguer avec le groupe MK2.

M. DAGNAUD confirme un attachement unanime à la survie de cette librairie. La Mairie et les élus ont des liens avec les représentants de salariés, dont la situation doit être prise en compte, et avec la direction du groupe MK2. Celui-ci a confirmé son souhait d'une reprise par un nouvel exploitant, et des discussions sont en cours. Il n'y a pas de raison de douter de la volonté de Nathanaël Karmitz qu'une librairie reprenne les lieux. La Mairie l'encourage et le soutient dans ce désir de continuité. Le vœu proposé est ainsi utile à cette discussion. La librairie est bien située, fréquentée, et participe de l'attractivité et de l'émulation de librairies dans l'arrondissement. L'offre culturelle s'est accrue et embellie, un constat réjouissant car le 19e a longtemps été pauvre en librairies. En quelques années, de nouvelles librairies se sont ouvertes, et l'arrondissement peut s'enorgueillir d'un réseau de librairies de proximité, de qualité, qui témoigne du dynamisme local.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16. V192022009 Vœu relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la RIVP, déposé par les élu·e·s du Groupe Écologiste et Citoyens du 19e arrondissement.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, LERT, Mmes TOUBIANA, NAGET, FILOCHE, BROSSEL,

M. MANTE présente le vœu déposé par le groupe Écologiste et Citoyen.

Les bouleversements récents sur le marché de l'énergie sont profonds et brutaux. Cependant, ils ne peuvent servir d'excuse à un partenaire de la Ville pour s'exonérer de ses obligations contractuelles.
La RIVP a vu son fournisseur de gaz notifier qu'à la suite du retournement du marché, il ne souhaitait plus fournir les chaufferies collectives du bailleur. La lutte contre la précarité énergétique est une priorité pour les écologistes et la Ville de Paris. Cette volonté a abouti au vote d'un plan porté par M. LERT, pour lutter contre cette précarité, l'année dernière. Ainsi, ce vœu a pour but de protéger les locataires, en les incitant à faire appel au Fonds Solidarité Logement, et permettre éventuellement à la RIVP de se retourner en justice si la phase de médiation n'aboutit pas face au fournisseur voyou, incapable de tenir ses engagements. Les élus du Conseil municipal sont invités à soutenir ce vœu.

Mme TOUBIANA explique le vote du groupe Changer Paris. Le groupe écologiste peut demander à la RIVP d'entamer une procédure à l'encontre du fournisseur indélicat, car David BELLIARD est le président du conseil d'administration de la RIVP, et aussi celui du groupe écologiste. En outre, Dan LERT travaille au sein de l'exécutif municipal, qui contrôle la RIVP. Le groupe écologiste porte une responsabilité dans cette affaire. Il serait logique de verser une compensation aux locataires si la RIVP gagne en justice. Il est demandé au groupe écologiste comment il peut s'opposer au gaz naturel et au nucléaire, dont la Ministre de l'Environnement a rappelé la nécessité récemment. Leur opposition au nucléaire renvoie les écologistes à leurs contradictions, car il s'agit d'une énergie décarbonnée. Pour ces raisons, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur le vœu.

Mme NAGET intervient. La hausse des prix de l'énergie et de l'électricité est une catastrophe pour les ménages dans un pays de bas salaires, et le contexte de crise sanitaire qui a accru la précarité des ménages. Il y a 4 millions de Français vulnérables en plus, quand, dans un rapport d'OXFAM, la fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté ces dix derniers mois que ces dix dernières années. Les ménages subiront les frais de politiques libérales, qui sont la source de cette hausse des prix de l'énergie, et du démantèlement minutieux (réalisé en partie durant le quinquennat 2007-2012) des grands opérateurs publics, permettant de recourir aux fournisseurs voyous. Du jour au lendemain, sans prévenir, un fournisseur voyou laisse tomber le bailleur RIVP et des centaines de locataires, et provoque la hausse intolérable des charges. Le recours engagé par la RIVP doit pouvoir aboutir, le fournisseur être condamné, et les locataires indemnisés. Dans l'attente, il faut souligner la mobilisation du FSL, renforcé pendant la crise sanitaire pour aider les ménages exposés à la précarité énergétique. Les méthodes malhonnêtes du fournisseur n'ont vocation qu'à enrichir des personnes déjà très riches, et la Ville devra réparer l'injustice avec le FSL. Le groupe Communiste et Citoyen continuera de porter la nécessité d'une maîtrise publique de l'énergie pour ne pas être confronté à ces situations, et restera attentif aux marchés passés avec des opérateurs privés.

Mme FILOCHE complète le propos. La RIVP est confrontée à opérateur voyou, et le vœu le démontre très bien. Le coût de l'énergie est aujourd'hui reportée sur la totalité des ménages. La privatisation de 2004 a été le début de cette situation catastrophique, de l'incapacité à éviter une mise en concurrence, puis des placements en bourse et du fait de nourrir des actionnaires sur le dos de l'énergie. Les bailleurs sociaux et privés ont alerté à plusieurs reprises les élus (Ian BROSSAT, Dan LERT et elle-même) sur le poids des factures d'énergie dans les redevances et loyers des locataires parisiens. Les sommes atteintes dépassent l'entendement et la capacité des foyers moyens, pas les plus fragiles et précaires, à assumer l'augmentation annoncée de 40 euros à 150 euros par mois et par ménage. La Ville de Paris a déjà abondé le Fonds Solidarité Logement pour les familles rencontrant des difficultés à payer les factures d'énergie, sur le budget 2021 et le budget 2022. Les démarches ont été facilitées, et le délai de construction de dossier et de décision raccourci. Le dispositif d'aide d'urgence du CCAS de Paris a été également abondé. Il faut transmettre l'information de se rendre dans les centres sociaux de la Ville de Paris, aux Parisiens et Parisiennes avec des doutes et inquiétudes. Il est important d'anticiper les difficultés, car le cycle de factures est souvent infernal et inextricable.

M. LERT réagit à la mise en cause de Mme TOUBIANA. Celle-ci était présente au Conseil de Paris en novembre dernier, durant lequel un plan de lutte contre la précarité énergétique a été voté à l'unanimité. À cette occasion, la situation dramatique des ménages face à la précarité énergétique à Paris a été révélée : selon l'INSEE, 77 000 personnes ont froid chez elles et doivent souvent choisir entre le paiement de la nourriture, du loyer ou de l'électricité. Un premier plan a été mis en place, pour faciliter le recours aux aides, ainsi qu'un fonds d'aide aux petits travaux d'urgence, pour les ménages en situation difficile.

Il s'agit de se concentrer sur les solutions proposées à ces ménages, mais aussi de pointer ce fournisseur voyou, que Mme TOUBIANA ne critique pas. Les locataires de la RIVP sont les premiers impactés par l'attitude inacceptable du fournisseur. Par ailleurs, le mouvement politique de Mme TOUBIANA a été très actif dans la dérégulation du marché de l'énergie, exposant ainsi les Français aux aléas de ce marché et aux conséquences de la dérégulation. Le groupe Changer Paris est donc comptable de l'exposition au risque de la précarité énergétique. Son mouvement politique s'enferre aujourd'hui dans une opposition absurde aux énergies renouvelables, quand cette voie pourrait asseoir une souveraineté énergétique et protéger des aléas du prix de l'énergie.

Mme TOUBIANA réfute toute complaisance envers le fournisseur et rappelle l'avoir qualifié d'indélicat.

Mme BROSSEL précise le déroulé la situation de la RIVP, dont les locataires sont les premières victimes. Au début du mois de janvier, le Maire a été informé par la directrice générale de la RIVP de la situation juridique suite à la rupture du contrat par cette entreprise mercenaire, des modalités d'informations et d'accompagnement des locataires, ainsi que des procédures engagées pour défendre les droits des locataires. Ainsi, si la RIVP gagne en justice, issue fort probable, celle-ci s'est engagée à ce que les locataires soient indemnisés. Lors d'une augmentation de charges, le bailleur ne peut légalement absorber cette hausse. C'est la raison de la mobilisation des services de la ville et des personnels de la RIVP, pour une information personnalisée des locataires et un accompagnement financier. La Mairie du 19e restera attentive à la bonne circulation des informations qui concernent les locataires, et luttera contre ces pratiques de mercenaires.

M. DAGNAUD conclut, à partir de tous les éléments mis sur la table et posés dans le débat. Il est important pour le Conseil d'arrondissement, car le 19e est concerné avec 780 locataires de la RIVP impactés par la situation. Il est du devoir et de la mission des élus municipaux d'être à leurs côtés, de veiller à ce que ces modifications de contrats de gaz et électricité ne pèsent pas sur les charges des locataires. Beaucoup d'entre eux connaissent déjà des difficultés sociales et économiques, il serait injuste qu'ils supportent ces coûts supplémentaires. La Mairie a confiance

dans la gouvernance de la RIVP, son président David BELLIARD et sa directrice générale Christine LACONDE, avec le soutien de la Ville de Paris, pour que les intérêts des locataires des locataires soient préservés. Les élus sont appelés à voter en faveur de ce vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (Changer Paris)
- NPPV : 1 M. THEBAULT (Paris en commun)

17. V192022004 Vœu présenté par le Groupe Changer Paris relatif au sinistre qui s'est produit le mardi 4 Janvier à l'école de la Rue Barbanègre pendant les heures scolaires.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes KERBOUA, MERZI, TOUBIANA

Mme KERBOUA présente le vœu. Le 4 janvier dernier, une partie de plafond s'est effondrée dans un couloir de l'école élémentaire rue Barbanègre. Aucune victime, heureusement, n'est à déplorer. Selon la presse, le Maire du 19e, M. DAGNAUD, avait demandé une vérification générale, et avancé que les fortes pluies du week-end avaient sans doute causé le sinistre. Des visites régulières de la Section Locale d'Architecture sont effectuées dans les écoles et donnent lieu à des rapports à chaque passage. Le groupe Changer Paris souhaite que les dates et derniers comptes rendus d'intervention soient communiqués. Il est également souhaité qu'un audit soit réalisé dans toutes les écoles du 19e de même construction.

Mme MERZI répond à Mme KERBOUA sur ce vœu relatif à l'incident du 4 janvier. En effet, des infiltrations provenant d'une partie du toit altérée, et consécutives à de fortes pluies les jours précédents, ont entraîné la chute d'un morceau de plafond, situé dans un couloir du premier étage de l'école, en dehors de toute présence d'élèves. L'alerte a été donnée immédiatement par la direction de l'école, dont la réactivité a été saluée par la Mairie. L'accès a été condamné, et l'accueil des élèves, les cours et les services de cantine, ont pu se poursuivre normalement.

Les services de la Ville se sont rendus immédiatement sur place pour assurer la mise en sécurité du secteur, procéder à une vérification générale des lieux et s'assurer qu'aucun élément ne risquait de se décrocher. Une bâche a été déployée sur toiture en zinc pour empêcher l'infiltration de l'eau, et une inspection minutieuse de tous les plafonds des étages a été réalisée. L'inspection clôturée a confirmé l'absence de traces d'humidité, et n'a pas détecté à nouveau de défauts de structure. Une entreprise spécialisée dans les travaux de toiture a déjà été mandatée pour déterminer un échéancier précis de réparation des zones de toiture ou de charpente qui le nécessiteraient. Cette entreprise doit intervenir ces prochains jours pour inspecter en profondeur les structures du bâtiment. Elle établira un rapport de conclusion, afin de déterminer si besoin de nouvelles interventions.

Le Maire et son adjointe se sont rendus très vite sur place, pour rencontrer les équipes et parents élus de l'école Barbanègre. En toute transparence et à chaque stade, les parents élus ont été tenus informés des décisions et actions pour garantir le fonctionnement de l'école. Les partenaires de l'école sont associés à cette réponse, ainsi que Mahor CHICHE qui siège au conseil d'école au titre de la Mairie du 19e. Ces éléments factuels tendent à répondre au questionnement sur le déroulé du sinistre, et à confirmer le sérieux des responsabilités mobilisées. Les comptes rendus des visites fonctionnelles d'architecture réalisées par la Ville et les services de l'école sont à la disposition du groupe Changer Paris. Pour une vision élargie de

l'état des lieux, les élus peuvent consulter les communications usuelles de rentrée scolaire de septembre, qui attestent du plein engagement de la Ville de Paris et de la Mairie d'arrondissement à réaliser les travaux de rénovation des établissements scolaires. Ainsi, 7 millions d'euros de travaux ont été investis dans les établissements scolaires. Si la célérité du groupe Changer Paris sur l'incident dans l'école rue Barbanègre est entendue, son silence et son absence de mobilisation ces derniers mois sur la situation des 800 élèves et adultes du lycée d'Alembert sont regrettables. La situation de ces élèves et adultes est actuellement risquée, après l'avis de l'APP. L'absence d'interpellation du groupe Changer Paris envers l'institution responsable, la Région Île-de-France, est remarquée. C'est pourquoi, à l'envoi des rapports de visites fonctionnelles d'architecture, sera aussi associé le courrier que le Maire a adressé à Valérie Pécresse, pour demander un calendrier d'urgence sur ces dégâts et l'arrêté de péril sur le lycée d'Alembert.

M. DAGNAUD complète le propos, car Mme TOUBIANA appartient au conseil d'administration du lycée d'Alembert. La proviseure s'est exprimée publiquement, il y a quelques mois, sur ses craintes de devoir fermer sans délai le lycée, faute de travaux nécessaires à la sécurité lancés par le Conseil régional. La Présidente de la Région, Mme PECRESSE, sans doute occupée par un autre sujet, n'a pas encore pris le temps de répondre au courrier qui lui a été adressé, il y a plusieurs mois, et qui demandait le détail des dispositifs prévus pour assurer la sécurité du fonctionnement du lycée. Mme TOUBIANA doit être en mesure de rendre compte des actions menées par la Région dans ce lycée, puisqu'elle représente cette dernière au conseil d'administration.

Mme TOUBIANA répond que le vœu du groupe Changer Paris n'a pas de visée polémique, et s'étonne que la campagne présidentielle surgisse dans le Conseil d'arrondissement. Il a simplement été demandé les comptes rendus de la SLA, et leur prochaine transmission est appréciée. Concernant le lycée d'Alembert, la campagne présidentielle n'entre pas en compte, mais l'élue se renseignera auprès de la Région. La future Présidente de la République, Valérie PECRESSE, est très attentive aux lycées et mettra tout en œuvre pour y rétablir la sécurité. Le vœu n'a rien de polémique, sa dimension politique a été introduite par le Maire.

M. DAGNAUD rétorque que son propos ne contient rien de polémique, mais rappelle la nécessité de rassurer la communauté éducative de ce lycée, qui est un établissement important du 19e. Il s'agit de rappeler les inquiétudes de la Mairie d'arrondissement devant les manquements constatés. La proviseure et les professeurs ont été à deux doigts de faire valoir leur droit de retrait, en raison des retards des travaux de mise aux normes.

. Le sujet est sérieux car il concerne la sécurité des élèves et l'action publique. Les élus ont ce devoir de vigilance partout où ils sont en responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (Changer Paris)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (PEC, PC, EELV, Génération.s, Ensemble pour Paris) dont 7 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

18. V192022005 Vœu présenté par Marie Toubiana et le groupe Changer Paris relatif à la problématique du crack dans le 19e arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, BÉNIÉ, M. LERT, Mme GUY

M. DAGNAUD indique en préambule que l'actualité du jour rend ce vœu obsolète. En effet, au moment où se tient le Conseil d'arrondissement, le préfet de Police de Paris a diffusé un communiqué public annonçant l'obtention d'un accord de la SNCF pour déplacer la scène de crack, qui est porte de la Villette, dans le 12e arrondissement, sur les emprises SNCF à Bercy-Charenton. À ce stade, les détails de l'opération ne sont pas connus.

Néanmoins, il faut rappeler que ce serait certes un apaisement pour les habitants du 19e, de Pantin et d'Aubervilliers, auprès desquels la Mairie du 19e se tenait la veille, avec les collectifs de riverains. Ils auraient t enfin la perspective de retrouver la sérénité et la sécurité. Il est impossible de ne pas les comprendre. Mais un déplacement « sec » ne sera jamais une solution ! À travers les difficultés, l'équipe municipale a noué un dialogue de travail utile avec l'association Villette Village (qui était venue s'exprimer en séance du Conseil) et à laquelle il faut rendre hommage. Les habitants n'ont jamais eu un discours de rejet brutal, et sont restés attentifs et soucieux du sort réservé à ces usagers de drogues, qui dépérissent sous leurs yeux. Personne ne peut rester stoïque devant ces hommes et femmes qui s'enfoncent dans la nuit de l'addiction. Le crack est une drogue puissante, qui attaque le cerveau, le système neurologique, très destructrice et sans produits de substitution. Si le site choisi dans le 12e est plus enclavé et moins proche de zones habitées, un nouveau déplacement ne devrait pas être une fuite en avant, sans issue.

Le vœu formulé est donc que ce nouveau déplacement ne soit pas un pis-aller temporaire et que les dispositifs médico-sociaux nécessaires soient déployés. Gageons que dans le 12e, chacun aura à cœur de témoigner de son engagement et de contribuer à l'apport de solutions indispensables.

Après l'annonce de cette information de dernière minute, il est suggéré à Mme TOUBIANA de ne pas maintenir son vœu.

Mme TOUBIANA a également appris la dépêche de la Préfecture de police en cours de séance. Le préfet propose que les toxicomanes soient transférés sur un terrain de la SNCF dans le 12e. Depuis des mois, la Ville de Paris et la Préfecture se renvoient la balle. Depuis le dépôt du vœu du groupe Changer Paris, le Maire du 19e a déclaré la veille dans la presse son refus des salles de consommation à moindre risque. Jusqu'ici, la majorité n'a cessé de plaider en faveur des salles de shoot - il est heureux de constater qu'elle a donc changé d'avis.

La question qui se pose est celle du déplacement des dealers dans le 12e, transfert qui, de toute façon, ne résoudra pas le problème. Malgré l'annonce de la Préfecture, dans un ou trois mois, la situation sera la même. Le groupe Changer Paris propose de réunir un Conseil d'arrondissement extraordinaire, afin que tous les groupes échangent et concrétisent des solutions.

M. DAGNAUD a le sentiment d'une déception de Mme TOUBIANA face à la décision préfectorale.

Mme TOUBIANA réfute toute déception.

M. DAGNAUD prend acte de ce démenti. Depuis le début de la mandature, le sujet du crack a été abordé dans presque tous les Conseils d'arrondissement, par des débats, vœux, questions orales. Les élus du 19e se sont saisis du sujet depuis longtemps, et un débat a été organisé au Conseil de Paris en juillet 2021, permettant à chaque groupe de s'exprimer. Il est navrant de constater que l'opposition n'a de cesse d'agiter le problème du crack sans jamais proposer d'initiatives et de solutions. Aucune réflexion n'est engagée, à part celle de l'épouvantail. La gravité de la situation justifie que tous les acteurs publics se mobilisent.

À titre personnel, au-delà des échanges de travail avec les professionnels du sujet, la présence du Maire a été constante aux côtés des riverains, à Stalingrad, à Éole-Aubervilliers et hier encore à Forceval. C'est pourquoi l'équipe municipale a noué un dialogue direct avec les collectifs de riverains, déjà reçus dans la salle des Fêtes de la Mairie. La veille, les maires de Pantin,

d'Aubervilliers et du 19e ont participé à la réunion organisée par les associations de riverains, notamment Villette Village. Par ailleurs, l'Observatoire citoyen a permis aux habitants de rencontrer tous les acteurs de la chaîne : justice, police, prévention et réductions des risques. Il est regrettable que le groupe Changer Paris n'ait pas voulu travailler avec ces habitants. La situation les fait souffrir. Par égard pour ces riverains, il s'agit de ne pas sombrer dans des jeux mesquins, mais au contraire de sortir des postures idéologiques et de s'ancrer dans le pragmatisme. Les solutions qui fonctionnaient par le passé ne fonctionnent pas à l'identique aujourd'hui. La passivité n'est pas une solution, face à la déchéance rapide qu'entraîne le crack, une drogue très addictive, bon marché, et sans substitut. Ainsi, de nouveaux parcours de soins et santé publics doivent être déployés. Les dispositifs classiques, qui ont fait leurs preuves dans un autre contexte addictif, ne sont pas adaptés au crack. Il faut mobiliser tous les acteurs de la santé publique, et ne pas se contenter de renvoyer d'un site à l'autres ces personnes en déshérence. Il ne faut jamais oublier les concitoyens. Il est facile pour des élus de débattre entre eux, mais aucune action ne peut être menée sans un dialogue étroit avec les habitants, sans gagner leur confiance.

La réussite des projets est inhérente à une compréhension des habitants. Un des grands acquis de l'Observatoire citoyen, salué, est le travail réalisé d'identification, de recensement, d'audition et d'élaboration. Les comptes rendus des réunions témoignent d'un cheminement fructueux, et respectueux des consommateurs de crack comme des habitants. Des solutions dignes et responsables ont été dessinées, celles-ci inscrivent la nécessité de créer des parcours de soins et de sortie d'addiction, en coopération avec les habitants.

La Mairie reste animée par sa volonté de tendre la main à des personnes dans le besoin et d'être à l'écoute des habitants.

M. LERT prend la parole. Les élus écologistes du 19e et de Paris dénoncent la décision honteuse du préfet de police de Paris de détruire les abris de fortune des personnes du campement du square Forceval. Le groupe écologiste condamne l'absence de dispositifs de mise à l'abri des personnes demandées plusieurs semaines. En période de grand froid, cette opération cynique de communication de la Préfecture de Police met en danger des hommes et des femmes en grande précarité, sans apporter de solution pérenne. Les élus écologistes du 19e sont en colère contre l'abandon de l'État, face à la gravité de la situation, subie par les habitants et les usagers de crack, et en total désaccord avec l'opération policière de transfert forcé sur le site de Bercy-Charenton. Cet emplacement, une friche à ciel ouvert, est inadaptée à des conditions dignes, auxquelles s'ajoute la mention d'une clôture sécurisée. Ce transfert déplace le problème sans le régler. Pour rappel, le 3 novembre 2021, une jeune femme de 28 ans est morte sur le site de porte de La Villette. Cette urgence funeste, tangible, doit être concomitante avec le déploiement de « Haltes soins addiction » annoncées par le Ministre de la Santé dans les arrondissements et les départements de la Métropole du Grand Paris. Ces nouveaux dispositifs doivent allier soins et accompagnement social. Il est urgent d'agir pour apaiser les quartiers du nord-est parisien, prendre en charge la détresse des usagers de crack et lutter contre le trafic qui grève le quotidien des habitants. Il est exigé que l'État de mettre fin au déni des droits humains des consommateurs de crack. L'État doit enfin s'engager et soutenir l'implantation d'un dispositif multidisciplinaire de prise en charge des usagers, notamment dédier un espace aux femmes toxicomanes pour les protéger de la violence de la rue. Il s'agit d'une urgence vitale, de santé publique et une question de courage politiques. Les élus écologistes sont déterminés à lutter contre la réduction des risques avec des soins adaptés. Le problème doit être traité avec humanité, autant pour les habitants que les usagers de crack, qui doivent être aidés pour se réinsérer dans la société.

Mme BÉNIÉ constate que l'annonce préfectorale chamboule les interventions, les échanges et dialogues instaurés, et quelque peu inappropriés. Il faut raison garder et trouver désormais des solutions. Cette quête dure depuis 40 ans, sans trouver de solution durable. La patience des riverains, épuisés et apeurés, est à saluer. L'action de l'État, en partenariat, doit être fondée

sur un travail collectif. Comme l'a évoqué Dan LERT, certains usagers meurent dans les rues de Paris. Il faut s'écouter, coopérer, œuvrer de concert, non se pointer du doigt comme dans une cour de récréation. La solution trouvée dans le 12e peut être accueillie comme une nouvelle intéressante, car les services sociaux pourront intervenir sur le site et s'occuper des usagers. Le site porte de La Villette rendait impossibles ces interventions. De nombreuses femmes qui tombent dans le crack sont victimes de violences dans les cabanons improvisés. Les élus doivent garder leurs nerfs face à ce fléau, à bien comprendre. L'État a tenté une solution, certes imparfaite, mais le mérite est d'essayer. En attendant la prise en charge des usagers, tous les élus du 19e sont soulagés de savoir que la situation sera apaisée porte de La Villette, pour les riverains et commerçants.

Mme GUY partage la vive émotion de Dan LERT. Les drames humains ne laissent personne indifférent, et la situation est insupportable pour tous. Un nouveau transfert policier est donc prévu, l'optimisme de Mme BÉNIÉ n'est pas partagé. Il s'agit encore une fois d'une décision unilatérale du préfet de police de Paris. L'humanisme et l'efficacité de cette solution sont mises en doute, au vu de l'idée de parquer des personnes derrière une clôture. Certes, c'est un soulagement pour les habitants de porte de La Villette, mais le travail partenarial aurait pu être bien meilleur. Si le Ministre de la Santé s'empare un jour du sujet, la Mairie du 19e sera ravie de l'accompagner.

M. DAGNAUD conclut - la situation sera évoquée ultérieurement, n'étant pas encore stabilisée.

La dignité des riverains et des élus est saluée. Car, pour rebondir sur le propos de Mme BÉNIÉ, ce sujet complexe invite à l'humilité. Personne dans cette assemblée ne peut se targuer d'avoir la solution parfaite, clés en main. Il faut garder en mémoire la mort en novembre dernier de la jeune toxicomane, quand d'autres continuent de détruire leur vie et de s'abîmer sous le regard désemparé des riverains. Il faut désormais défricher un chemin et le baliser des solutions inédites jusqu'ici. Les recettes d'hier ne sont pas celles qui fonctionnent aujourd'hui, la scène de drogue n'est plus celle des années 1990. La situation dramatique questionne les certitudes et les réponses établies. Si les réponses trouvées jusqu'à présent ne suffisent plus, il faut en inventer de nouvelles.

Mme TOUBIANA dit regretter que le Maire refuse le dialogue et la tenue d'un Conseil municipal extraordinaire sur le sujet. Le vœu est maintenu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (Changer Paris)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (PEC, PC, EELV, Génération.s, Ensemble pour Paris) dont 7 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

19. V192022006 Vœu relatif à l'insécurité dans le 19e arrondissement de Paris présenté par le Groupe Changer Paris.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI

M. SERFATI présente le vœu, avec quatre points liminaires. D'abord, le souhait consiste à ne pas entrer dans une campagne présidentielle, incongrue dans ce Conseil. Le Maire est une personne responsable, toutefois celui-ci se trompe s'il croit que la sécurité n'est pas un enjeu national. Ensuite, les propos entendus sont responsables et voulus apaisants : les élus réunis ce soir, à l'unanimité, devraient donc avoir le même regard compatissant à l'égard des victimes que des consommateurs de crack. En troisième point, aucune dépêche, même avec la forme d'un arrêté

préfectoral, ne fera renoncer au vœu présenté. Enfin, concernant la confiance des habitants, le point de vue du Maire est partagé. Ainsi, il est souhaité que les élus soient à la hauteur de la confiance des habitants. Les interventions dans le cadre du Plan crack s'inscrivent dans le fait sécuritaire en général.

L'élu du groupe Changer Paris a indiqué au Conseil, il y a quelques mois, que son groupe avait une appréhension divergente de la question sécuritaire, une opposition idéologique.

La Mairie sait que des incivilités, des délits et crimes pour les juristes, sont commis régulièrement à Paris et dans le 19e. Les Parisiens, et plus précisément les administrés du 19e, sont préoccupés par l'insécurité, un phénomène général qui amène à évoquer deux infractions à caractère criminel. La première a eu lieu le 1er décembre 2021, et la seconde le 9 décembre, selon un mode opératoire similaire, touchant deux habitants de l'arrondissement. Ces deux personnes ont été ligotées à leur domicile, volées et menacées par une arme, par de jeunes individus encore non identifiés à ce stade de l'enquête. Le ministère est saisi et le procureur de Paris a ouvert une enquête. Les deux victimes ont été attaquées avec les expressions « *Tu es juif, tu as de l'argent* », « *Tu es bijoutier, où est ton or ?* ». Ces deux agressions sont symptomatiques d'un phénomène sécuritaire, que Marie TOUBIANA a tenté de démontrer et qui inquiète les habitants de l'arrondissement.

Le groupe Changer Paris demande, et espère que sa proposition rassemblera cette assemblée de démocrates, d'élus partageant les valeurs républicaines, de condamner ces crimes odieux. Nul doute que tous ici souhaitent que les auteurs soient rapidement arrêtés et jugés comme il se doit. Ces agressions doivent être condamnées sans réserve, en raison de leur lien supposé ou non avec la religion juive. Il est demandé au Maire d'user de toutes ses prérogatives, au nom de la loi et du règlement, afin de lutter contre l'insécurité.

M. DAGNAUD remercie M. SERFATI de permettre de conclure la séance, en évoquant, avec la solennité nécessaire, ce grave sujet. Cependant, le vœu interroge.

Les membres de la communauté juive du 19e aiment leur arrondissement et aiment y vivre. Sans minorer les menaces et difficultés qui existent, ils se sentent globalement en sécurité. La densité du réseau associatif, des commerçants et des écoles qui accueillent les enfants, ainsi que la présence visible des concitoyens de confession ou de culture juive dans l'espace public, montrent à quel point ces habitants sont intimement et viscéralement attachés au 19e arrondissement. Et cet amour est réciproque. Tout acte antisémite contient des préjugés, sur la fortune supposée des juifs. Ce ressort néfaste et séculaire continue de nourrir des agressions à l'égard de femmes et hommes de confession juive, ou supposés juifs.

Cependant, un vœu n'apporterait rien aux condamnations déjà totales de toute violence à motivation antisémite, qui doit disparaître du 19e comme partout ailleurs. Pour avoir personnellement échangé avec l'une des victimes, l'homme de 72 ans agressé le 1er décembre, M. le Maire sait que le Parquet a finalement retenu cette qualification aggravante, afin que l'enquête explore toutes les pistes.

La Mairie proclame à nouveau, avec force et détermination, sa condamnation totale et définitive de ces agressions infâmes. Les élus du 19e espèrent que l'enquête identifiera et permettra de juger et condamner au plus vite les auteurs. Toutes les victimes d'agression ont besoin de compassion. Une pensée est adressée à cette femme agressée il y a peu devant un distributeur de billets avenue Corentin Cariou, que le Maire a appelée personnellement. Une pensée est également destinée aux parents du collégien racketté dans la rue, ainsi qu'à cette femme victime de violences conjugales. Les élus sont donc invités à avoir une pensée pour toutes les victimes et à rester à leur écoute. . La condamnation unanime des agressions à caractère antisémite n'aurait rien à gagner à ignorer les autres victimes.

M. SERFATI demande si cela signifie que le Maire refuse l'adoption du vœu.

M. DAGNAUD le confirme.

M. SERFATI estime qu'au regard de ses propos forts et convaincus, le Maire ne devrait pas être gêné de les promulguer. Son silence sera interprété de manière différente. Il ne suffit pas de botter en touche en invoquant d'autres victimes. Le Maire refuse ce vœu, rédigé de façon claire et objective pour éviter tout doute ou toute ambiguïté. Si ces doutes persistent dans l'esprit de l'exécutif, c'est son droit, mais il appartiendra au groupe Changer Paris d'en tirer les conséquences.

M. DAGNAUD demande, pour la clarté des échanges, quels sont les doutes soulevés par M. SERFATI, qui semble se défier de lui-même.

En conclusion, Mr DAGNAUD rappelle que nos concitoyens de confession juive ne demandent pas à être traités à part, mais à égalité.

M. SERFATI répond que son groupe fait référence à deux agressions, très graves, retenues par le Parquet. En toute transparence, la gêne du Maire n'est pas comprise, celui-ci répond en citant d'autres infractions. Ce n'est pas une réponse pertinente. Il ne s'agit pas d'une politique sécuritaire, mais d'une interpellation du Conseil d'arrondissement. La réticence à ne pas sanctionner ce qui est arrivé à deux administrés du 19e n'est pas comprise, ni admise. Il ne suffit pas de penser que l'antisémitisme est mal, sinon il n'y aurait pas de lutte contre les violences contre les juifs.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (Changer Paris)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 36 (PEC, PC, EELV, Génération.s, Ensemble pour Paris) dont 7 pouvoirs

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19e arrondissement
Camille NAGET	François DAGNAUD